



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 juin 2020

Réouverture de la pêche et de la consommation des coquillages en provenance du bassin d'Arcachon

Les résultats des analyses effectuées cette semaine par le réseau de surveillance de l'IFREMER ont révélé **la poursuite de la diminution de la contamination par les toxines lipophyles des coquillages en provenance du bassin d'Arcachon et du banc d'Arguin**. Ces analyses démontrent la bonne qualité sanitaire de ces coquillages.

En conséquence, après concertation avec les représentants des organisations professionnelles des pêches et de la conchyliculture, la préfète de la Gironde a décidé ce vendredi 12 juin 2020 :

- de **lever l'interdiction des activités de pêche et de commercialisation** destinées à la consommation humaine de l'ensemble des coquillages en provenance du banc d'Arguin et des passes ;
- **et d'autoriser les activités de pêche et de commercialisation des coquillages** destinées à la consommation humaine de l'ensemble des coquillages en provenance de l'ensemble du bassin d'Arcachon (intra-bassin, banc d'Arguin et passes).